

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.08.2022	18h36	22.200	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC
Titre : Renvoi des criminels étrangers – Neuchâtel, toujours un mauvais élève !
Contenu : Selon un article de la RTS datant du 6 juin 2022, le taux de renvoi des criminels étrangers à Neuchâtel est de seulement 27,6%, alors que la moyenne suisse est de 59,7%. – Comment le Conseil d'État explique-t-il ce taux extrêmement faible ? – Le Conseil d'État considère-t-il que ce taux extrêmement faible est justifié ? – Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre d'expulsions effectives qui ont été prononcées ces dernières années ? – Le Conseil d'État peut-il nous informer du nombre de criminels étrangers qui n'ont pas été expulsés parce que leur pays d'origine ne reprend pas ses ressortissants ?
Développement : L'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels » a été acceptée par le peuple le 28 novembre 2010. Selon l'article de la RTS, le procureur général Pierre Aubert donne deux explications : 1. Il est préférable de ne pas renvoyer un criminel condamné dans un pays qui ne reprend pas ses ressortissants. 2. Le principe constitutionnel de proportionnalité permet d'appliquer la loi avec modération. Or, si nous reprenons le texte de loi : <i>Le juge peut exceptionnellement renoncer à une expulsion lorsque celle-ci mettrait l'étranger dans une situation personnelle grave et que les intérêts publics à l'expulsion ne l'emportent pas sur l'intérêt privé de l'étranger à demeurer en Suisse.</i> Le groupe UDC se demande donc pourquoi, dans le canton de Neuchâtel, l'exception est clairement le renvoi des criminels étrangers et pas l'inverse au regard de la loi.
Souhait d'une réponse écrite : NON
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Roxann Durini		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Christiane Barbey
Evan Finger	Daniel Berger	Estelle Matthey-Junod
Damien Schär	Arnaud Durini	Quentin Geiser